

Décision

Générale

colonial

Décision n° 957 DECISIONS CONCERNANT LES SERVICES ETAT

n° 957

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 juin 1964

Numéro JO
n° 7 du 01/08/1964

Date du numéro
1 août 1964

TEXTE INTÉGRAL

Le milicien de 2° classe Mohamed Aden, mle 2230, de la 2° compagnie de Milice à Tadjourah, arrivant en fin de contrat le 1er juillet 1964, est admis à la retraite pour compter du 1er juillet 1964.